

Données chiffrées sur les Mesures Agro-Environnementales et Climatiques de la campagne 2015 en Nouvelle-Aquitaine

En Nouvelle-Aquitaine, 3 200 exploitations se sont engagées dans une ou plusieurs MAEC systèmes et/ou localisées surfaciques au titre de la campagne 2015. Il s'agit de 4 % des exploitations agricoles de la région. Ainsi, 201 000 hectares ont été engagés sur cette année. Cela représente l'équivalent de la SAU du département des Landes, soit 5 % de la SAU de la Nouvelle-Aquitaine.

2015 a été une année de forte contractualisation suite à l'arrêt des contrats relatif à la programmation 2007-2014. La consommation financière en Nouvelle-Aquitaine est de 126 M€ pour cette année 2015, dont 93 M€ de FEADER et 29,6 M€ de crédit Etat.

A l'issue de la campagne 2015, une part plus ou moins importante des maquettes FEADER est d'ores et déjà consommées selon les ex-régions (36 % pour le PDR Aquitain, 69 % pour le Limousin et 65 % pour le Poitou-Charentes).

I - Enveloppe globale

Les engagements financiers en MAEC sont pris pour 5 annuités en une seule fois. En conséquence la consommation financière annuelle ci-après représente les engagements comptables réalisés pour 5 années. Un paiement de 1/5^e de ce montant est réalisé chaque année.

Etat des besoins financiers au titre de la campagne 2015 (tous dispositifs MAEC confondus)

PDR	TOTAL	dont FEADER	dont ÉTAT	dont AEAG	dont AELB	dont Région Nouvelle-Aquitaine
Aquitaine	12 854 953 €	9 545 547 €	3 118 170 €	191 236 €		
Limousin	19 567 836 €	14 635 138 €	4 613 339 €	47 809 €	81 422 €	190 128 €
Poitou-Charentes	93 855 174 €	68 721 708 €	21 795 565 €	655 781 €	2 682 120 €	
Nouvelle-Aquitaine	126 277 963 €	92 902 393 €	29 527 074 €	894 827 €	2 763 542 €	190 128 €

Unité : euros

Source : DRAAF / SREAA

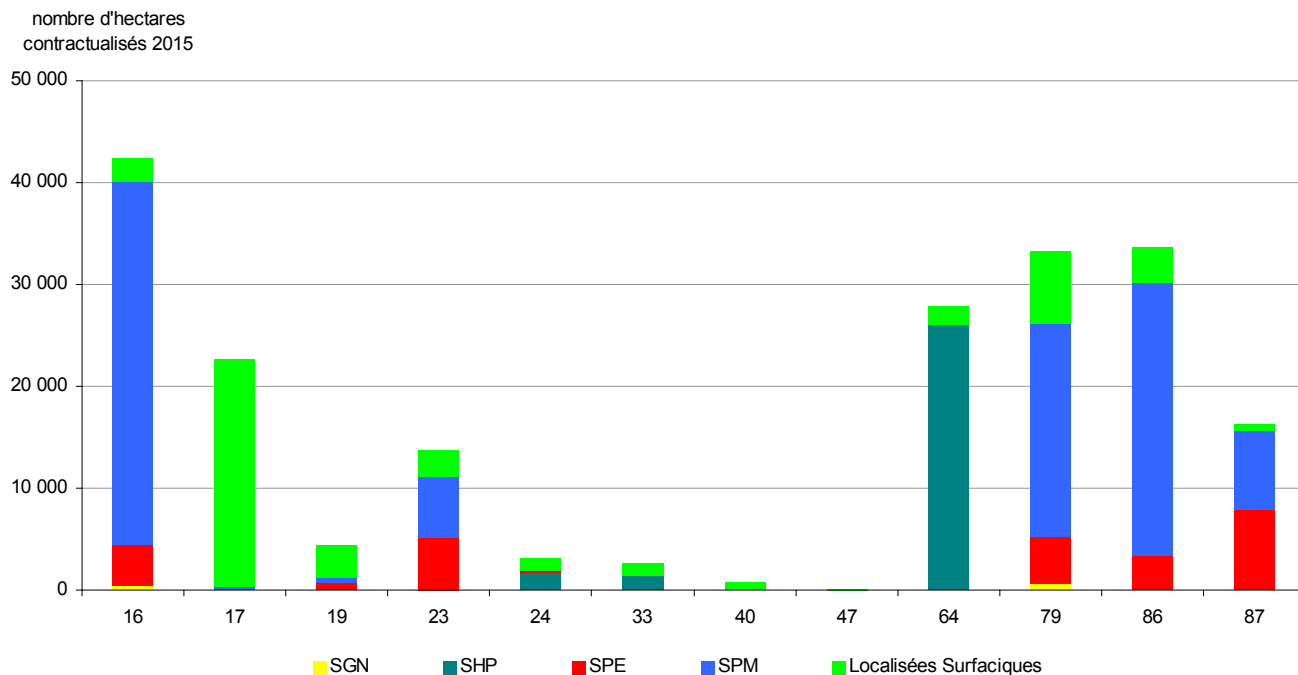
Méthodologie :

Données chiffrées issues de l'instruction des demandes MAEC (tous dispositifs MAEC confondus) de la campagne 2015.

Instruction réalisée au 16/05/18 par les DDT/M sous Isis.

II - Répartition par surfaces

Estimations des surfaces engagées par type de MAEC



Source : DRAAF / SREAA

Note de lecture :

La catégorie SGN comprend les mesures systèmes grandes cultures de niveau 1 et 2 (SGN1 + SGN2)

La catégorie SHP comprend les mesures systèmes herbagers pastoraux individuels et collectifs (SHP1 + SHP2)

La catégorie SPE comprend les mesures systèmes élevage "évolution" à dominante "élevage" ou "céréales" (SPE1 + SPE5)

La catégorie SPM comprend les mesures systèmes élevage "maintien" à dominante "élevage" ou "céréales" (SPM1 + SPM5)

Les surfaces engagées par département

Départements	SAU 2015	Surface engagée en 2015	% des surfaces engagées sur la SAU	Surface moyenne engagée par exploitation
Charente	374 390	42 445	11,3 %	75,8
Charente-Maritime	442 483	22 637	5,1 %	37,2
Corrèze	464 908	4 481	1,0 %	40,0
Creuse	477 715	13 615	2,9 %	65,8
Dordogne	367 733	3 164	0,9 %	25,7
Gironde	266 934	2 637	1,0 %	21,1
Landes	218 057	730	0,3 %	7,7
Lot et Garonne	284 856	118	0,0 %	4,7
Pyrénées-Atlantiques*	432 321	27 933	6,5 %	127,5
Deux-Sèvres	232 346	33 194	14,3 %	46,7
Vienne	325 217	33 689	10,4 %	62,3
Haute-Vienne	319 486	16 334	5,1 %	64,3
Nouvelle-Aquitaine	4 206 446	200 978	4,8 %	56,1

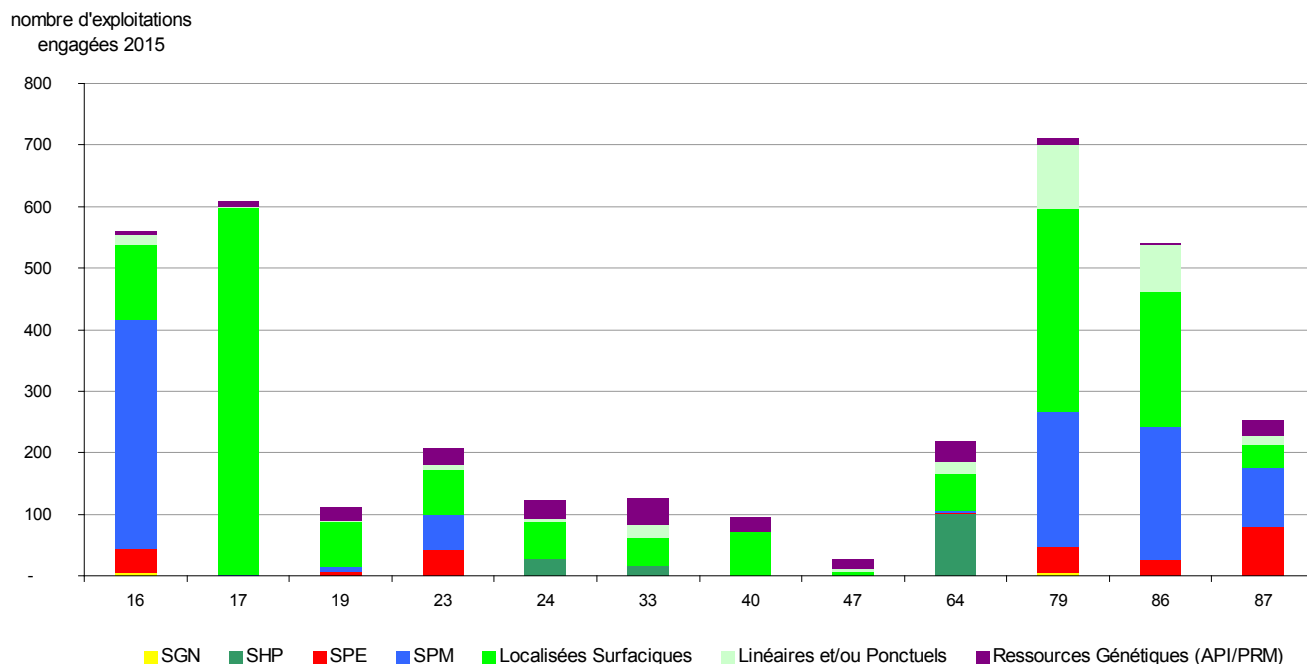
* Sur ce département une estive collective est considérée comme une exploitation

Unité : hectares

Source : DRAAF / SREAA

III - Répartition par exploitation

Estimations des exploitations engagées par type de MAEC



Source : DRAAF / SREAA

Les surfaces contractualisées ainsi que le nombre d'exploitations engagées varient énormément d'un département à l'autre. En effet, certains d'entre eux possèdent de nombreuses zones avec des enjeux eau et/ou biodiversité, alors que d'autres comme les Landes, le Lot et Garonne ou encore la Gironde sont beaucoup moins concernés. Ainsi, ces départements ne présentent qu'une faible couverture en terme de PAEC, avec quelques petits territoires. A contrario, d'autres départements présentent d'importants territoires à enjeu. Les Pyrénées-Atlantiques en font partie avec notamment le territoire Montagne (MONT) qui couvre une grande partie du département, comme en Charente-Maritime avec les zones de marais (Charentais et Poitevin).

D'importantes variations existent aussi sur les types d'engagements pris par les exploitants. Les mesures systèmes "élevage" ont été largement souscrites sur la Vienne, les Deux-Sèvres et la Charente, car il s'agit de départements qui ont une forte concentration d'élevages. A l'inverse, les mesures localisées surfaiques ont été largement plébiscitées sur d'autres départements comme la Charente-Maritime ou encore la Creuse. Ces différences s'expliquent par la typicité du territoire, l'animation technique et les orientations technico-économiques des exploitations.

Enfin, les PAEC les plus dynamiques en terme de contractualisation correspondent souvent à des territoires historiques et emblématiques qui sont engagés depuis de nombreuses années dans ces démarches agro-environnementales.

Les exploitations engagées par département

Départements	Nombre d'exploitations en 2013	Exploitations engagées en 2015	% des exploitations engagées
Charente	5 653	560	9,9 %
Charente-Maritime	7 016	609	8,7 %
Corrèze	4 797	112	2,3 %
Creuse	4 372	207	4,7 %
Dordogne	7 781	123	1,6 %
Gironde	8 301	125	1,5 %
Landes	5 411	95	1,8 %
Lot et Garonne	6 687	25	0,4 %
Pyrénées-Atlantiques	11 259	219	1,9 %
Deux-Sèvres	6 048	711	11,8 %
Vienne	4 558	541	11,9 %
Haute-Vienne	4 526	254	5,6 %
Nouvelle-Aquitaine	76 409	3 581	4,7 %

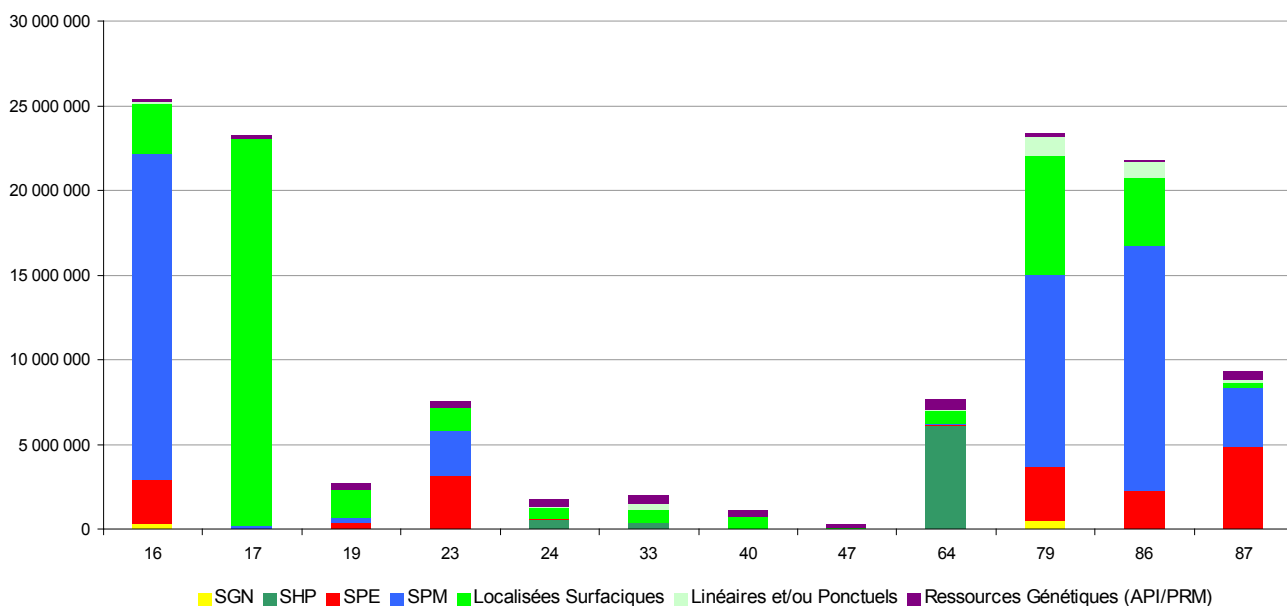
Unité : nombre d'exploitations

Source : DRAAF / SREAA

IV - Répartition budgétaire

Estimations de la consommation financière par type de MAEC

budget prévisionnel
2015



Source : DRAAF / SREAA

Le budget prévisionnel par département

Départements	Engagement financier (5 ans)	% dans la Nouvelle-Aquitaine	Engagement financier moyen par exploitation
Charente	25 354 015 €	20 %	45 275 €
Charente-Maritime	23 243 661 €	18 %	38 167 €
Corrèze	2 705 061 €	2 %	24 152 €
Creuse	7 547 630 €	6 %	36 462 €
Dordogne	1 786 831 €	1 %	14 527 €
Gironde	1 999 592 €	2 %	15 997 €
Landes	1 145 511 €	1 %	12 058 €
Lot et Garonne	284 097 €	0 %	11 364 €
Pyrénées-Atlantiques	7 697 725 €	6 %	35 149 €
Deux-Sèvres	23 397 143 €	19 %	32 907 €
Vienne	21 799 358 €	17 %	40 295 €
Haute-Vienne	9 317 341 €	7 %	36 682 €
Nouvelle-Aquitaine	126 277 963 €	100 %	35 263 €

Unité : euros

Source : DRAAF / SREAA

Glossaire :

AEAG	Agence de l'eau Adour-Garonne	MAEC	Mesures agro-environnementales et climatiques
AELB	Agence de l'eau Loire-Bretagne	PDR	Programme de développement rural
ASP	Agence de services et de paiement	SAU	Surface agricole utilisée des exploitations du département
DDT(M)	Direction départementale des territoires (et de la mer)	SGN	Mesures systèmes grandes cultures
FEADER	Fonds européen agricole pour le développement rural	SHP	Mesures systèmes herbagers et pastoraux
FDC	Fédération départementale des chasseurs	SPE	Mesures systèmes polyculture-élevage "évolution"
GAEC	Groupement agricole d'exploitation en commun	SPM	Mesures systèmes polyculture-élevage "maintien"